

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 à 19h30
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN 2026**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Adoption — Règlement numéro 2026-179 sur l'usage de l'eau potable
 - 5.3 Avis de motion — Règlement 2026-180 sur la gestion contractuelle
 - 5.4 Programmation TECQ 2024-2028
 - 5.5 Pouvoirs d'émettre des constats d'infractions
- 6. SUIVIS**
- 7. CORRESPONDANCES**
 - 7.1 Demande d'appui — modification du cadre de prévention des sinistres au ministères de la sécurité intérieure
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)**
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Contrat de service Aquatech 2026-2027
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Comité terrain de jeux
 - 13.3 Comité salle communautaire
 - 13.4 Comité sécurité civile
 - 13.5 Comité Trans-appel
- 14. MRC DU VSF**
 - 14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 7 juillet 2026 à 19h30 à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Myriam Baum, Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain, Marc Saumier et Patrice Bellavance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Geoffrey Shayne Packwood, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-07-001 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Myriam Baum :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 5.5 Pouvoirs d'émettre des constats d'infractions
- 7.1 Demande d'appui — modification du cadre de prévention des sinistres au ministères de la sécurité intérieure

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1 personne assiste à la séance et aucune question n'est posée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN 2026

2026-07-002 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire de Juin 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU QUE les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	26 840,58 \$
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	3 056,84 \$

2026-07-003 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Myriam Baum :

QUE soient ratifiés les comptes payés au montant de 26 840,58 \$;

ET

QUE soit autorisé le paiement des comptes à payer au montant de 3 056,84 \$, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Adoption — Règlement numéro 2026-179 sur l'usage de l'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Kingsbury a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 2 juin 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C— 27.1) ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance ;

2026-07-004 À CES CAUSES, il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE le règlement portant le numéro 2026-179 relatif à l'utilisation de l'eau potable, soit, et est adopté et qu'il soit décrété et statué tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Avis de motion — Règlement 2026-180 sur la gestion contractuelle

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Patrice Bellavance qu'à une prochaine séance de ce conseil le projet de Règlement numéro 2026-180 sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

5.4 Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2026-07-005 À CES CAUSES, il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028, la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Pouvoirs d'émettre des constats d'infractions

ATTENDU QUE Geoffrey Shayne Packwood est à l'emploi de la Municipalité du village de Kingsbury depuis mars 2025 à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser cet employé municipal à délivrer, et donc signer pour et au nom de la Municipalité, les constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux ci-après énoncés ;

2026-07-006 À CES CAUSES, il est proposé par Myriam Baum et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE le conseil autorise Geoffrey Shayne Packwood, directeur général et greffier-trésorier, à émettre des constats d'infractions pour les règlements en vigueur suivants :

- Règlement no. 121 relatif au Zonage ;
- Règlement no. 122 relatif au lotissement ;
- Règlement no. 123 relatif aux constructions ;
- Règlement no. 124 relatif à l'émission de permis et certificats ;
- Règlement no. 125 relatif aux usages conditionnels ;
- Règlement no. 126 relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction ;
- Règlement no. 2026-177 relatif à l'occupation et l'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QUE Guylaine Castonguay est à l'emploi de la Municipalité du village de Kingsbury depuis janvier 2025 à titre d'inspectrice municipale ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser cet employé municipal à délivrer, et donc signer pour et au nom de la Municipalité, les constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux ci-après énoncés ;

2026-07-007 À CES CAUSES, il est proposé par Claire Morazain et appuyé par Marc Saumier :

QUE le conseil autorise Guylaine Castonguay, inspectrice municipale, à émettre des constats d'infractions pour les règlements en vigueur suivants :

- Règlement no. 121 relatif au Zonage
- Règlement no. 122 relatif au lotissement ;
- Règlement no. 123 relatif aux constructions ;
- Règlement no. 124 relatif à l'émission de permis et certificats ;
- Règlement no. 125 relatif aux usages conditionnels ;
- Règlement no. 126 relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction ;
- Règlement no. 2026-177 relatif à l'occupation et l'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVIS

Aucun point à discuter.

7. CORRESPONDANCES

7.1 Demande d'appui — modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

ATTENDU QUE les programmes « Cadre de prévention des sinistres » (CPS) et « Programme général d'assistance financière » (PGAF) mis en place par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) afin de venir en aide aux propriétaires d'immeubles touchés par des sinistres de causes naturels ou situés dans des zones à risques ;

ATTENDU QUE le ces programmes permettent, entre autres, de venir en aide à ces propriétaires en les dédommageant pour les aider à se relocaliser dans des secteurs plus sécuritaires ;

ATTENDU QUE le montant de l'aide est évalué en fonction de l'évaluation de reconstruction à neuf du bâtiment délocalisé et que ce montant est plafonné à 385 000 \$ dans le cas d'une résidence et 485 000 \$ dans le cas d'une entreprise ;

ATTENDU QUE selon les modalités des programmes, lorsqu'une entreprise est située dans un bâtiment résidentiel, le montant octroyé est celui pour une résidence ;

ATTENDU QU'un service de garde en milieu familial est par définition une entreprise qui est située dans une résidence ;

ATTENDU QUE ce type d'entreprise demande des aménagements spéciaux et sécuritaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et que ces aménagements représentent un investissement substantiel ;

ATTENDU QUE les services offerts en milieu de garde familial répondent à des besoins essentiels pour les parents de jeunes enfants et pour leurs employeurs respectifs ;

ATTENDU QU'il y a une pénurie de place en milieu de garde, ce qui nuit à la vitalité économique et à la rétention des travailleuses et travailleurs dans les régions ;

ATTENDU QU'un service de garde en milieu familial occupe la majeure partie de la résidence principale d'une éducatrice ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 2 juin 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C— 27.1) ;

ATTENDU QUE ce type d'entreprise prend en charge une population vulnérable, soit des enfants en très bas âge ;

ATTENDU QUE le fardeau psychologique et économique des personnes qui doivent se relocaliser en raison des aléas climatiques ;

ATTENDU QUE la situation de pénurie de logements et d'inaccessibilité économique des résidences ;

ATTENDU QUE les revenus limités des éducatrices en services de garde privés ;

2026-07-008 À CES CAUSES, il est proposé par Patrice Bellavance et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE le conseil municipal de Maria demande au très honorable Ian Lafrénère, ministre de la Sécurité intérieure de modifier les programmes CPS et PGAF afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge ;

ET

QUE le conseil municipal de Maria demande à la très honorable Catherine Blouin, député de Bonaventure et ministre de la Famille d'entreprendre des démarches auprès du MSI pour que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à discuter.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

Aucun point à discuter.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 Contrat de service Aquatech 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Kingsbury a retenu les services de la firme Aquatech lors de période 2025-2026 pour la gestion de son système d'eau potable et d'égouts ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une nouvelle offre de services de la firme Aquatech pour la période 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir les services de la firme Aquatech ;

2026-07-009 À CES CAUSES, il est proposé par Patrice Bellavance et appuyé par Marc Saumier :

QUE le Conseil accepte l'offre de service de la firme Aquatech pour la gestion de son système d'eau potable et d'égouts pour la période 2026-2027 ;

ET

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à signer la présente offre de service au nom de la Municipalité ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point à discuter.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à discuter.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun point à discuter.

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Aucun point à discuter.

13.5 Comité Trans-appel

Aucun point à discuter.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

15. VARIA

Aucun point à discuter.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-07-010 Il est proposé par Myriam Baum :

QUE la séance soit levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse

ADOPTÉ